

USMA INFOS

CHS spécial des TA CAA du 25 novembre 2011

I. Présentation des travaux menés par le groupe de travail relatif à la "sécurité de l'accueil et des salles d'audience dans les juridictions administratives"	p.2
II. Suivi des visites de la délégation du CHS.....	p.3
III. Suivi des mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité.....	p.4
IV. Bilan et perspectives des interventions de la direction des affaires immobilières.....	p.4
V. Accidents du travail.....	p.6
VI. Médecine de prévention.....	p.6
VII. Visite des sites par les délégations du CHS pour le deuxième semestre de l'année 2011.....	p.7
VIII. Question diverses.....	p.7
ANNEXE : Tableau des interventions de la Direction des affaires immobilières.....	p.9

I. Présentation des travaux menés par le groupe de travail relatif à la « sécurité de l'accueil et des salles d'audience dans les juridictions administratives »

Le président du groupe de travail sur la « sécurité de l'accueil du public et des audiences dans les TA et CAA », Henri Dubreuil, a présenté les grandes lignes du rapport.

Le groupe de travail a constaté, à l'issue de ses travaux, que le jour de tenue de l'audience et sa nature ont une influence déterminante sur les risques encourus en terme de sûreté. Il estime que les moyens de gestion et d'alerte à la disposition de l'accueil et des salles d'audience sont perfectibles, voire insuffisants, mais reconnaît que les incidents demeurent de faible gravité au regard du nombre de personnes accueillies et d'audiences tenues.

Il lui semble nécessaire d'établir un **diagnostic** partagé dans chaque juridiction, et de séparer les flux et les publics tant au niveau de l'accueil que lors des audiences. La protection matérielle des personnels passe par l'aménagement, en cas de nécessité, de zones de repli ainsi que par la différenciation des espaces ouverts ou non au public. Afin de limiter les incidents dont un recensement fiable et l'analyse devrait être facilité par la **désignation d'un « référent sûreté »** dans chaque juridiction. La prise en charge des victimes d'agression, avec le soutien du médecin de prévention, en sera facilitée.

Il conviendra également, selon le groupe de travail, de former les personnels d'accueil, et de valoriser leur métier.

Le groupe de travail conclut son rapport par 10 propositions d'actions pour faire face aux risques liés à la sûreté de l'accueil du public et des audiences.

A la suite de cette présentation, il est souligné que la juridiction administrative est encore peu sensibilisée à la problématique du risque et qu'il a été difficile d'obtenir des informations sur les incidents survenus au cours des 2 dernières années dans les juridictions. Il est relevé que les situations diffèrent selon la taille des juridictions et leur localisation géographique, ce qui peut induire des solutions différenciées selon les tribunaux et cours, notamment en ce qui concerne la désignation du « référent sûreté ».

Il est également insisté sur la nécessité de prendre en charge les victimes d'éventuelles agressions, pour éviter à la fois la banalisation du risque et l'aggravation du sentiment d'anxiété. Cette prise en charge doit être faite notamment par le médecin de prévention.

La mise en place, dans les juridictions, de protocoles déterminant la marche à suivre en cas de problème de sûreté des personnes devrait permettre de limiter le sentiment d'insécurité et d'apporter des réponses concrètes face aux éventuels incidents. Il est d'ailleurs souhaitable que cette problématique soit prise en compte dans les projets de juridiction dès 2012. La nécessité de proposer des formations dédiées à la sûreté est également soulignée.

Le rapport du groupe de travail finalisé devrait être adressé aux chefs de juridiction avant la fin de l'année.

II- Suivi des visites de la délégation du CHS

Les relevés des conclusions des visites ont été présentés.

Ils n'appellent pas de commentaires particuliers, si ce n'est qu'à cette occasion, il a été rappelé qu'il serait souhaitable que 10% des personnels d'une juridiction soient formés aux gestes de premiers secours. Le CFJA propose des formations « sauveteur secouriste du travail » (SST) qui peuvent être dispensées sur place, dans les juridictions. La relative difficulté, pour les personnels ayant bénéficié d'une formation initiale, de conserver et d'actualiser la qualification de SST est cependant évoquée.

➤ Présentation du tableau de suivi des recommandations d'ayant pas fait l'objet d'une mise en œuvre

A l'occasion de cette présentation il a été rappelé que certaines des recommandations du CHS, qui nécessitent la réalisation de travaux immobiliers, ne peuvent trouver une application immédiate et que, dans certaines circonstances, il peut être nécessaire de hiérarchiser la priorité des interventions prévues. Il convient donc, pour avoir une lecture utile et dynamique du tableau de suivi, de garder à l'esprit ces contraintes et priorités.

➤ Note de procédure relative à l'organisation des visites de délégation du CHS dans les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel.

Cette note a pour but de faire connaître aux chefs de juridictions, greffiers en chef et agents de prévention (AP) des juridictions le but et les modalités des visites de délégation du CHS. Il s'agit de lever les appréhensions des juridictions en leur permettant de préparer au mieux ces visites, qui n'en seront que plus efficaces.

Cette note comporte une explication des missions de prévention en matière d'hygiène et sécurité, les éléments utiles aux juridictions pour préparer la venue de la délégation et des explications sur les modalités pratiques d'une journée de visite.

Quelques modifications sont apportées à la rédaction de cette note, en ce qui concerne le rôle des différentes personnes en charge de préparer la visite de la délégation du CHS. A la suite de quoi cette note, qui doit faire l'objet d'une diffusion rapide aux chefs de juridiction, greffiers en chef et agents de prévention, est approuvée à l'unanimité.

III. Suivi des mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité

➤ Examen des registres d'hygiène et de sécurité (inscriptions portées du 1er mai 2011 au 30 septembre 2011)

Cet examen n'a pas suscité de remarque particulière.

➤ Bilan sur la réactualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels dans les juridictions administratives

Ce bilan montre que le but et l'importance de cette réactualisation sont mal évalués par les juridictions. Seules 17 juridictions ont répondu aux sollicitations qui leur était faite de produire le document unique. Parmi elles, seules 3 juridictions ont rempli le document unique utilement, en respectant les préconisations d'actualisation.

Les débats font apparaître que tant le mode de rédaction de ce document unique, par un groupe de travail comprenant agents de greffe, magistrats et médecin de prévention (fut-ce par la simple production de la fiche de risques professionnels rédigée par ce dernier à la suite de sa visite obligatoire des locaux) que les contraintes de présentation formelle ne sont pas compris.

Il est prévu de rappeler aux chefs de juridiction, greffiers en chef et agents de prévention le fonctionnement et le cadre d'élaboration de ce document unique.

IV. Bilan et perspectives des interventions de la direction des affaires immobilières

➤ Examen des questions retenues à l'issue de la réunion préparatoire du 24 novembre 2011 et présentation du tableau relatif aux interventions de la direction des affaires immobilières

Le tableau en annexe reprend les interventions de la DAI en 2011 et les prévisions pour 2012. Il ne tient pas compte des travaux décidés et conduits en interne, dans les juridictions.

A ce propos, **l'USMA** est intervenue pour demander des précisions sur les solutions qui pouvaient être apportées au **problème du TA de Rennes**, en travaux (lourds) depuis 2004 et qui se trouve dans une situation immobilière particulièrement difficile.

Le Conseil d'Etat a expliqué qu'il avait tout à fait conscience des contraintes très fortes pesant sur cette juridiction, dont 1/3 de la surface est immobilisé par les travaux en cours de réalisation.

Il a précisé qu'il n'était pas question de blocage des travaux en cours, qui doivent se terminer à l'été 2012, et que seul le choix du lieu de réalisation de la nouvelle salle d'audience était encore à l'étude, deux options différentes étant possibles à cet égard.

La reconstruction de l'ascenseur à l'intérieur du bâtiment, contrairement aux plans initiaux, risquant d'entraîner des difficultés importantes de relogement du personnel, il est envisagé de décaler le début de cette reconstruction à l'été 2012, lorsque les locaux seront à nouveau disponibles du fait de l'achèvement des travaux en cours. La prolongation des travaux justifierait alors la prolongation du poste de vacataire chargé d'aider à la manutention des dossiers.

Les problèmes d'humidité dans les locaux annexes extérieurs au tribunal, loués pour reloger une partie du personnel, devraient être réglés, notamment par la pose de capteur d'humidité.

Le Conseil d'Etat est par ailleurs ouvert à la prise à bail de locaux supplémentaires, dès à présent, et jusqu'à la fin du 1er semestre 2012, pour faire face aux contraintes actuelles importantes liées à ces travaux en site occupé, qui privent la juridiction d'une part importante de sa surface utilisable.

➤ Présentation de l'audit sur l'accessibilité des personnes handicapées dans les juridictions administratives

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 prévoit que les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a fait réaliser une consultation pour la réalisation du diagnostic des conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite de l'ensemble des sites dont il a l'administration, dans le but d'établir le programme et l'estimation financière des travaux à envisager pour la mise en conformité ou l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments.

La direction des affaires immobilières a présenté les conclusions de cet audit : le coût des travaux à réaliser pour la mise en accessibilité des bâtiments est estimé à 7 104 697 euros HT, la part de travaux à réaliser avant 2015 s'élevant à 2 333 213 euros HT.

A l'issue de cette présentation il est rappelé que la mise en accessibilité des bâtiments profite également aux agents des juridictions. Des mesures particulières d'adaptation des locaux doivent être prises avant même la réalisation des travaux liés à la loi de 2005 lorsque la juridiction accueille des agents souffrant d'un handicap, afin que ces derniers puissent utiliser les locaux dans les conditions de sécurité adéquates, sans être isolés dans la juridiction.

Il est souligné que l'accessibilité des locaux des juridictions s'intègre dans un mouvement plus général, qui conduit à la mise en accessibilité de tous les espaces publics.

V. Accidents du travail

Peu nombreux, ils n'ont pas soulevé de remarques ou commentaires particuliers.

VI. Médecine de prévention

➤ Les addictions

Dans cette fiche de la médecin de prévention, il est rappelé que les addictions sont un problème de santé publique. Les différents types d'addiction sont présentés, et des mesures de prévention sont proposées. Cette fiche comporte également un rappel de la conduite à tenir en cas

d'addiction constatée en milieu de travail, et indique les numéros verts et sites d'information pertinents. Ce document devrait être prochainement disponible sur l'intranet.

➤ Les organismes partenaires de la médecine de prévention

La médecine de prévention propose, dans une fiche qui sera également disponible sur l'intranet, un aperçu des principaux organismes publics de prévention en santé et sécurité au travail, et donne les coordonnées de leur site internet.

➤ La médecine de prévention au TA de Clermont-Ferrand :

L'absence de médecin de prévention accessible aux agents de greffe du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand est toujours déplorée.

➤ Demande de l'USMA tendant à l'élargissement de la convention de médecine préventive et d'assistance sociale à la possibilité d'un suivi médical par un psychologue du travail

L'USMA a demandé la possibilité pour les magistrats de bénéficier d'un suivi médical par un psychologue du travail dans le cadre de la médecine de prévention.

Il a été répondu qu'il n'existait pas de médecins psychologues du travail dans les centres de prévention, mais qu'il était possible de bénéficier de consultations gratuites et pluridisciplinaires dans des structures publiques.

L'USMA souhaite que la liste de ces structures soit mise à disposition de tous, éventuellement par le biais d'une mise en ligne sur l'intranet.

VII. Visites du CHS pour le 1er semestre 2012

Le programme des visites de délégation du CHS dans les TA et CAA pour le premier semestre 2012 a été arrêté :

La délégation du CHS se rendra :

- le **19 janvier 2012** au **Tribunal administratif de Limoges** ;
- le **29 mars 2012** au **Tribunal administratif de Dijon** ;
- le **10 mai 2012** à la **Cour administrative d'appel de Nancy**.

VIII. Questions diverses

- Demande de l'USMA tendant à la réalisation d'une enquête par une entité indépendante sur les conditions de travail et la souffrance au travail pour l'ensemble du personnel des juridictions administratives

L'USMA demande la réalisation d'une enquête, réalisée par une entité indépendante, sur les conditions de travail et la souffrance au travail.

Nous avons fait valoir qu'une telle étude, qui devrait être étendue à **l'ensemble du personnel des juridictions administratives**, permettra de d'identifier la manière dont les juridictions répercutent la charge de travail et quels modes d'organisations sont les plus satisfaisants ou, au contraire, les plus porteurs de difficultés. Une telle réflexion permettra de déterminer, en amont, les mécanismes les plus à même de limiter les risques psycho-sociaux au sein des juridictions.

Il nous a été répondu que les chefs de juridictions sont tous sensibilisés aux risques psycho-sociaux, que des audits ont été réalisés au niveau local en cas de difficultés graves et qu'il est, en tout état de cause, difficile de proposer un mode d'organisation unique, eu égard à la disparité des situations des juridictions. Il a également été précisé que la juridiction administrative s'inscrit dans les travaux généraux de l'observatoire mis en place pour toute la fonction publique sur ces problématiques. Le coût d'une telle étude est par ailleurs mis en exergue.

Peu convaincus par cette réponse nous reviendrons sur ce sujet. En effet la transformation du CHS en CHSCT, en 2012, renforcera l'acuité de ce type d'interrogations, un état des lieux de la juridiction administrative dans son ensemble sous cet angle étant de nature à donner une base solide aux travaux du nouveau comité dont la configuration sera, en outre, plus propice à l'accueil de telles demandes.

- Demande de Force ouvrière relative à l'équipement informatique des agents de greffe chargés d'utiliser le logiciel Chorus

Ces agents bénéficieront d'un double écran 22 pouces.

- Demande de Interco-Cfdt relative au bilan de l'expérimentation des dématérialisations mises en œuvre dans les juridictions administratives au niveau de la santé des agents

Une étude va être menée dans 5 juridictions, qui participent à l'expérimentation en matière de dématérialisation des dossiers, aux fins de déterminer les incidences musculo-squelettiques et visuelles du travail sur dossiers dématérialisés.

Il s'agira d'une étude transversale portant sur l'ergonomie du poste de travail, effectuée par le biais d'auto-questionnaires anonymes, distribués à un an d'intervalle pour apprécier l'impact de la dématérialisation.

➤ Demande de Intercó-Cfdt relative à la formation des membres du CHS

Cette formation sera mise en place dès que possible.

➤ Programmation du prochain CHS

Le prochain CHS aura lieu le 23 mars 2012.

ANNEXE : Tableau des interventions de la Direction des affaires immobilières

Juridictions	Bilan d'exécution 2011	Programme d'interventions 2012
CAA Bordeaux	Exécution des diagnostics : chauffage, éclairage, et sécurité incendie, en vue de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité.	Analyse des diagnostics réalisés en 2011
CAA Douai	Etudes en cours en vue de l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées. Permis de construire obtenu le 19 septembre 2011.	Appel d'offres et travaux pour l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées. Diagnostic pour préparer les travaux de climatisation des bureaux du 1er étage exposés au sud.
CAA Lyon	Pas de travaux	Pas de travaux
CAA Marseille	Pas de travaux	Pas de travaux
CAA Nancy	Pas de travaux	Pas de travaux
CAA Nantes	Travaux en cours pour la mise en sécurité incendie, pour le réaménagement de la cafétéria, de l'accueil, et pour la mise aux normes accessibilité handicapés. Fin des travaux prévue au 2ème trimestre 2011	Pas de travaux
CAA Paris	Etudes et travaux pour le remplacement de l'éclairage halogène par un éclairage à basse consommation d'énergie	Etudes pour la création de locaux refuge pour les PMR et le remplacement de la CTA installée en terrasse.
CAA Versailles	Etude de faisabilité en vue de la création d'une chambre	Pas de travaux

	supplémentaire (diagnostic structure, etc)	
TA d'Amiens	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Bastia	Diagnostic des installations de chauffage et de climatisation	Etudes et début des travaux pour le clos et le couvert. Sous réserve de disponibilité financière
TA Besançon	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Bordeaux	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Caen	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Cergy-Pontoise	Etudes et travaux pour la rénovation de la chaufferie et le remplacement de la CTA installée en terrasse	Travaux pour la rénovation de la chaufferie et le remplacement de la CTA installée en terrasse.
TA Châlons-en-Champagne	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Clermont-Ferrand	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Dijon	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Grenoble	Création d'une salle d'audience et de ses locaux annexes (salle des pas perdus, sanitaires public) Achèvement des travaux engagés en 2010	Travaux de ravalement de l'Hôtel Nicolle : lancement de l'appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre prévu au 1er trimestre 2012. Démarrage des travaux au cours du second semestre 2012
	1° - Le relogement de la juridiction est envisagé dans un bâtiment appartenant à la Ville de Lille, dénommé La Bourse du travail sis 103, rue Barthélémy Délespaul à Lille.	

TA Lille	<p>Les études sont en cours, en coordination entre la Direction de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lille et la Direction des affaires immobilières du Conseil d'Etat.</p> <p>Le relogement de la juridiction est programmé pour le premier semestre 2014.</p> <p>2° - Travaux de mise en sécurité des installations électriques du bâtiment actuel.</p>	Pas de travaux
TA Limoges	Création d'un bureau supplémentaire au 2ème étage	Etudes et travaux pour la création d'une issue de secours et d'un local d'archive en sous-sol
TA Lyon	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Marseille	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Melun	<p>Exécution des travaux pour la création de 2 salles d'audience au rez-de-chaussée, la rénovation de la salle d'audience existante du 1er étage et la sécurisation des locaux.</p> <p>Travaux réceptionnés le 30 septembre 2011</p>	Pas de travaux
TA Montpellier	Remplacement de la porte d'entrée du bâtiment.	Pas de travaux
TA de Montreuil	<p>Travaux pour la création d'archives au sous sol.</p> <p>Travaux pour la migration du système de SSI de catégorie B vers un SSI de catégorie A</p>	Pas de travaux
TA Nancy	<p>1° - Travaux de restructuration, d'accessibilité des personnes handicapées, de mise en sécurité incendie et de sécurisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel d'offres et choix du maître d'œuvre en cours. - Notification du marché de MOE 	<p>Travaux de restructuration, d'accessibilité des personnes handicapées, de mise en sécurité incendie et de sécurisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de projet : décembre 2011 à mars 2012, - Appel d'offres travaux : juin à août 2012,

	<p>envisagée en décembre 2011.</p> <p>2° - Exécution des travaux rendus nécessaires suite à un dégât des eaux. Travaux réceptionnés le 15 septembre 2011.</p>	- Lancement des travaux : septembre 2012.
TA Nantes	<p>Quelques travaux pour parfaire la sécurité incendie (mise en place de portes pare-flamme pour le recouplement des circulations des 2ème et 3ème étages)</p>	Pas de travaux
TA Nice	Pas de travaux	Etudes et travaux pour la rénovation des installations techniques, la mise en sécurité incendie, la restructuration des locaux et la création de locaux d'archives.
TA Nîmes	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Orléans	<p>Achèvement des travaux de l'opération de rénovation du bâtiment contigu.</p>	<p>Travaux de mise en sécurité incendie du bâtiment actuel : lancement de l'appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre prévu au 1er trimestre 2012 Travaux en 2013</p>
TA Paris	<p>* Travaux pour le réaménagement de la zone accueil du public, avec séparation des sanitaires pour le public, création d'un nouvel espace avocats, réaménagement du secrétariat de la présidente et rénovation de la cafétéria.</p> <p>* Travaux pour la mise en conformité des formations de jugement en vue de la dématérialisation.</p> <p>* Etudes pour la restauration et le remplacement des ouvrants côté façade jardin.</p> <p>* Etude de diagnostic pour l'accessibilité PMR et la rénovation des 3 ascenseurs existants.</p>	<p>* Travaux pour la restauration et le remplacement des ouvrants côté façade jardin.</p> <p>* Etudes et travaux pour la mise en conformité de l'accessibilité PMR et la rénovation des 3 ascenseurs existants</p>
TA Pau	Travaux d'entretien : exécution de	

	<p>travaux urgents de réparation de la couverture en fonction des résultats du diagnostic établi début 2011.</p> <p>Une opération de travaux a été lancée en 2011 selon le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du maître d'œuvre et rédaction d'un cahier des charges : 1er semestre 2011, - Appel d'offres travaux : en cours, - Travaux : début décembre 2011, - Durée : environ 6 semaines 	Pas de travaux
TA Poitiers	<p>Amélioration de la sécurité : établissement d'un diagnostic sécurité incendie.</p>	Pas de travaux
TA Rennes	<p>* Travaux de ravalement des façades et de rénovation de la couverture, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement des menuiseries extérieures, - reprise des structures des planchers, - remplacement du plancher du rez-de-chaussée, - création d'un escalier de secours intérieur de l'aile nord (pour supprimer le cul-de-sac du 2ème étage), - suppression de l'ascenseur existant. <p>* Etude pour la restructuration des locaux, avec transfert de l'accueil et de la salle d'audience N°2 à rez-de-jardin.</p>	<p>Travaux de ravalement des façades et de rénovation de la couverture (suite et fin).</p> <p>Etudes et travaux pour l'opération d'amélioration et de sécurisation des accès du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - transfert d'une salle d'audience à rez-de-jardin, - transfert de l'accueil dans la zone du porche, - création d'un ascenseur accessible aux PMR, - réaménagement de l'espace bibliothèque et cafétéria, - rénovation et réaménagement des bureaux impactés par l'opération des façades.
TA Rouen	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Strasbourg	<p>diagnostic pour la rénovation et la mise en sécurité de l'ascenseur installé dans le bâtiment principal.</p>	Pas de travaux
TA Toulon	Pas de travaux	Pas de travaux
TA Toulouse		Etudes et travaux pour :

	Pas de travaux	<ul style="list-style-type: none"> - le réaménagement de l'accueil, - la rénovation de l'éclairage des circulations - la mise en sécurité incendie des locaux d'archives
TA Versailles	<p>Travaux de restructuration et de réaménagement des espaces destinés à l'accueil du public, création de sorties de secours, création d'un nouveau local d'archives, d'un nouveau bureau courrier et installation d'une nouvelle alarme incendie.</p> <p>Calendrier prévisionnel : Etudes de projet : 2011 Appel d'offres travaux : en cours Notification des marchés de travaux : décembre 2011</p>	Démarrage des travaux en janvier 2012 et réception des travaux programmée vers la fin de l'année 2012
TA Basse-Terre		Démolition du bâtiment existant abritant actuellement la juridiction. Etudes géotechniques.
TA Fort-de-France		Appel d'offres et lancement des travaux pour la construction du nouveau bâtiment. Livraison prévue fin 2013
TA Cayenne		Pas de travaux
TA Saint-Denis de la Réunion		Pas de travaux
TA Mamoudzou (Mayotte)		Pas de travaux
TA Nouvelle-Calédonie		Pas de travaux
TA Mata Utu (îles Wallis-et-Futuna)		Pas de travaux

